



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

### COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Principal – Affectation des résultats 2021

Rapporteur : Arnaud CHEUX

#### Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget Principal pour l'année 2021, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 2 287 295,45 €		1 555 346,05 €	- 731 949,40 €	D 136 168,10 € R 51 596,80 €	- 84 571,30 €	-816 520,70 €
FONCTIONNEMENT	4 233 506,35 €	2 321 100,19 €	845 214,51 €	2 757 620,67 €			2 757 620,67 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		2 757 620,67 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		816 520,70 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 941 099,97 €
Total affecté au c/ 1068 :		816 520,70 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

#### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du 04 avril 2022 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au Budget Général,  
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil communautaire du 03 mars 2022,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
- approuve le rapport de présentation,  
- décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget Principal de la manière prévue ci-dessus.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

### COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Ordures Ménagères – Affectation des résultats 2021

Rapporteur : Arnaud CHEUX

#### Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères pour l'année 2021, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	150 443,26 €		25 332,42 €	175 775,68 €	D 16 957,80 € R - €	- 16 957,80 €	158 817,88 €
FONCTIONNEMENT	68 061,19 €	- €	68 061,19 €	- €			0,00 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

#### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du 04 avril 2022 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au budget annexe déchets,  
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 03 mars 2022,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget annexe Ordures Ménagères de la manière prévue ci-dessus.





## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

### COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe SPANC – Affectation des résultats 2021

Rapporteur : Arnaud CHEUX

#### Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe SPANC pour l'année 2021, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	26 680,30 €		1 663,00 €	28 343,30 €	D - € R - €	- €	28 343,30 €
FONCTIONNEMENT	164 880,66 €		- 57 057,98 €	107 822,68 €			107 822,68 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	107 822,68 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	107 822,68 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

#### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du 04 avril 2022 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au budget annexe SPANC,  
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 3 mars 2022,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget annexe SPANC de la manière prévue ci-dessus.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

### COMPETENCE FINANCES

**Objet : Budget annexe Maison des Artisans – Affectation des résultats 2021**

Rapporteur : Arnaud CHEUX

#### Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Maison des Artisans pour l'année 2021, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 39 300,32 €		47 428,94 €	8 128,62 €	D 1 360,80 € R - €	- 1 360,80 €	6 767,82 €
FONCTIONNEMENT	52 819,87 €	40 661,12 €	45 757,53 €	57 916,28 €			57 916,28 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021							57 916,28 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							57 916,28 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							
Déficit à reporter (ligne 002)							0,00 €

#### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du 04 avril 2022 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au budget annexe Maison des artisans,  
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 03 mars 2022,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget annexe Maison des Artisans de la manière prévue ci-dessus.





## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

### COMPETENCE FINANCES

**Objet : Budget annexe Multi Services Saint-Aubin – Affectation des résultats 2021**

Rapporteur : Arnaud CHEUX

### Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Multi Services Saint-Aubin pour l'année 2021, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 620,74 €		620,74 €	- €	D - €	- €	- €
					R - €		
FONCTIONNEMENT	12 947,44 €	620,74 €	1 007,16 €	13 333,86 €			13 333,86 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021							13 333,86 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							- €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							13 333,86 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021							
Déficit à reporter (ligne 002)							0,00 €

### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du 04 avril 2022 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au budget annexe Multi Services Saint Aubin,  
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 3 mars 2022,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget annexe Multi Services Saint-Aubin de la manière prévue ci-dessus.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

### COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Multi services BROSVILLE – Affectation des résultats 2021

Rapporteur : Arnaud CHEUX

#### Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Multi services BROSVILLE pour l'année 2021, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	9 818,53 €		- 173,21 €	- 9 991,74 €	D 252,00 € R - €	- 252,00 €	10 243,74 €
FONCTIONNEMENT	28 137,72 €	10 070,53 €	10 468,20 €	28 535,39 €			28 535,39 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	28 535,39 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	10 243,74 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 291,65 €
Total affecté au c/ 1068 :	10 243,74 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

#### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du 04 avril 2022 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au budget annexe Multi services Brosville,  
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 3 mars 2022,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget annexe Multi services BROSVILLE de la manière prévue ci-dessus.





## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

### COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Service d'Aides à Domicile– Affectation des résultats 2021

Rapporteur : Arnaud CHEUX

#### Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Service d'Aides à Domicile pour l'année 2021, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	15 317,37 €		2 571,82 €	17 889,19 €	D 3 539,28 € R - €	- 3 539,28 €	14 349,91 €
FONCTIONNEMENT	- 126 068,51 €		72 091,35 €	- 53 977,16 €			-53 977,16 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	-	53 977,16 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		-53 977,16 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002)		53 977,16 €

#### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du 04 avril 2022 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au budget annexe Services aide à domicile,  
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 3 mars 2022,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget annexe Service d'Aides à Domicile de la manière prévue ci-dessus.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

### COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Zone d'activité – Affectation des résultats 2021

Rapporteur : Arnaud CHEUX

#### Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe zone d'activité pour l'année 2021, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	6 810,00 €		67 467,60 €	74 277,60 €	D	- €	74 277,60 €
FONCTIONNEMENT	46 143,06 €		- 29 838,58 €	16 304,48 €	R		16 304,48 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							16 304,48 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							16 304,48 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							
Déficit à reporter (ligne 002)							0,00 €

#### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du 04 avril 2022 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au budget annexe zone d'activité,  
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 3 mars 2022,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget annexe zone d'activité de la manière prévue ci-dessus.





## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

### COMPETENCE FINANCES

**Objet : Budget annexe Office du Tourisme – Affectation des résultats 2021**

Rapporteur : Arnaud CHEUX

#### Rapport de présentation :

Lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe Office du Tourisme pour l'année 2021, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	8 730,51 €		109,25 €	8 839,76 €	D 7 000,00 € R - €	- 7 000,00 €	1 839,76 €
FONCTIONNEMENT	27 515,67 €	- €	25 233,75 €	2 281,92 €			2 281,92 €

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		2 281,92 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2 281,92 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

#### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du 04 avril 2022 portant adoption du compte administratif 2021 relatif au budget annexe Office de Tourisme,  
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 3 mars 2022,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget annexe Office du Tourisme de la manière prévue ci-dessus.